



Le département "Professionnels de l'Immobilier" de Verspieren, partenaire incontournable

→ Les chiffres :

- 28 personnes,
- 35 millions d'euros de primes gérées,
- plus de 5 000 clients,
- 30% de parts de marché.

→ Nos compétences :

- une force de négociation importante auprès de nos partenaires assureurs,
- une délégation de souscription et de gestion des sinistres.

→ Notre valeur ajoutée :

- une offre et des services que nous adaptons en fonction de la promulgation de nouvelles lois et de l'évolution de la jurisprudence,
- des solutions de placement diversifiées,
- la mise en place d'actions de prévention et de communication pour vous aider à maîtriser votre risque,
- des services en ligne : 2 extranets dédiés, faisant partie intégrante de l'offre en loyers impayés et utilisés par 60 % de notre clientèle.

→ Contacts

Verspieren
Département des
Professionnels de l'Immobilier
 8, avenue du Stade-de-France
 93210 Saint-Denis

Responsabilité Civile Professionnelle
 Sophie Abiven
 Tél : 01 49 64 10 82 / Fax : 01 49 64 11 20
 sabiven@verspieren.com

Garantie Financière
 Philippe Chipart
 Tél : 01 49 64 10 66 / Fax : 01 49 64 11 20
 pchipart@verspieren.com

Loyers Impayés - GRL
 Stéphane Grandchamp
 Tél : 01 49 64 12 83 / Fax : 01 49 64 11 20
 sgrandchamp@verspieren.com

Multirisques Immeubles
 Jean-Pierre Sarrazin
 Tél : 03 20 45 76 81 / Fax : 03 45 20 76 20
 jpsarrazin@verspieren.com

Dommages Ouvrage
 Olivier Comelles
 Tél : 01 49 64 14 47 / Fax : 01 49 64 14 40
 ocomelles@verspieren.com

VERSPIEREN
 1er courtier d'assurance à capitaux familiaux du marché français

CA consolidé groupe : 255,3 M€
 Effectif : 1 612 collaborateurs

Verspieren - SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 000 000 €
 Siren N°321 502 049 - RCS Roubaix Tourcoing - N°ORIAS : 07 001 542 - www.orias.fr



Professionnels de l'Immobilier

Assurances



www.immobilier.verspieren.com





Vous êtes professionnel de l'Immobilier : optez pour des solutions claires

Le secteur de l'immobilier est soumis à un cadre réglementaire et juridique spécifique et de ce fait n'est pas couvert par les produits standards du marché.

C'est pourquoi, nous mettons au point des produits d'assurance adaptés répondant aux exigences et aux particularités de vos métiers.

La position de leader de Verspieren sur le secteur de l'Immobilier et de la Construction se trouve renforcée par les partenariats que nous avons noués, au fil des années, avec tous les acteurs majeurs de ce secteur dont les syndicats, les fédérations professionnelles, les réseaux d'agents immobiliers, les clubs ou les centres de réflexion.



À chaque activité sa solution assurances



Nos solutions d'assurances

Votre activité

	R.C. Pro	Garantie financière	Loyers impayés GRL	Garantie revente	PN0	Locations saisonnières	Multirisque immeubles	Multirisque bureaux	Dommages ouvrage	Défense Pénale
→ Syndic de copropriété	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
→ Gérant	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
→ Agent immobilier	✓	✓		✓	✓	✓		✓		✓
→ Marchand de biens et Lotisseur	✓							✓	✓	✓
→ Diagnostiqueur	✓							✓		✓



Des solutions d'assurances innovantes et reconnues, qui répondent à vos besoins : exercez vos activités en toute quiétude !

Responsabilité civile professionnelle

Les garanties proposées sont adaptées à vos responsabilités et à la hauteur de vos risques préservant votre patrimoine et celui de vos mandants. Notre contrat garantit votre responsabilité civile professionnelle et exploitation ainsi que les détournements de fonds et vous fait bénéficier également d'une défense pénale.

⊕ La couverture s'étend aux activités annexes et complémentaires à celles visées par la loi Hoguet telles que l'intermédiation en assurance, l'expertise immobilière, la gestion d'ASL, etc.

Garantie financière

Une garantie financière qui vous assure le remboursement des fonds, effets ou valeurs qui vous ont été remis, en cas de défaillance de votre part. Une solution simple, économique et pérenne avec des garanties standard ou sur mesure, sans minimum de plafond.

⊕ Nos offres packagées "garantie financière & responsabilité civile professionnelle", adaptées à vos activités, sont conçues pour répondre à vos besoins, simplement et efficacement.

Multirisque Immeubles

Le contrat que nous vous proposons pour la protection du patrimoine immobilier et des responsabilités liées à l'immeuble a été étudié par nos équipes techniques et juridiques avec le concours d'administrateurs de biens.

⊕ Il va au delà des standards du marché et accorde plus de garanties, de capitaux et de clauses protectrices au bénéfice des propriétaires, des copropriétaires, des gérants, syndicats et membres des conseils syndicaux.

Dommages Ouvrage

Un contrat global permettant de couvrir tous les risques liés aux travaux de rénovation que vous réalisez. La "Dommages Ouvrage", pour les désordres survenant aux ouvrages de bâtiment pendant une durée de 10 ans ; la "Tous Risques Chantiers" pour les dommages matériels accidentels à l'ouvrage en cours de travaux, y compris pour les existants ; le contrat "Constructeur Non Réalisateur", pour garantir votre responsabilité civile décennale lorsque vous faites exécuter des travaux pour le compte d'autrui ; ainsi que la "Responsabilité Civile Maître d'Ouvrage" qui vous protège des conséquences pécuniaires en cas de dommages corporels, matériels et immatériels vis-à-vis des tiers au cours de l'exécution des travaux. Le contrat "RC décennale et professionnelle dans le cadre de travaux" vise à garantir les syndicats et administrateurs de biens dès lors qu'ils se comportent en maîtres d'œuvre volontairement ou à l'occasion de leur activité.

Loyers impayés - GRL

Complétez votre devoir de conseil en protégeant vos propriétaires bailleurs des loyers impayés et indemnisés d'occupation (sans limitation de durée ni franchise), des frais de déménagement et de contentieux, des dégradations immobilières, de la vacance locative ; la protection juridique du propriétaire bailleur est incluse pour tout litige né de l'application du bail.

⊕ Un espace client dédié pour l'agrément des locataires, la déclaration et le suivi de vos sinistres en ligne et la gestion automatique du recouvrement des loyers impayés sans avance des frais de procédure.

Propriétaire non occupant

Protégez vos propriétaires bailleurs des conséquences pécuniaires des dommages matériels engendrés par l'absence ou l'insuffisance de la garantie RC du locataire (contrat Multirisque Habitation) en leur proposant la souscription d'une assurance PNO, qui prend le relais en cas d'absence de couverture des locataires.

⊕ Elle couvre également votre responsabilité civile et professionnelle, vous protégeant ainsi de tout risque de mise en cause.

Garantie revente

Rassurez vos acheteurs inquiets et concrétisez vos ventes : proposez-leur de s'assurer contre une éventuelle moins value en cas de revente forcée de leur bien. La différence entre le prix d'achat et le prix de revente sera ainsi couverte dans les cas suivants : naissance multiple, perte d'emploi, mutation, divorce, invalidité, décès,...

⊕ La durée de couverture d'assurance pour la résidence principale est de 6 ans au lieu de 5 ans habituellement applicable sur le marché.

Locations saisonnières

Sécurisez propriétaires et locataires dans le cadre des locations saisonnières en proposant un contrat groupe (prime calculée sur un pourcentage du montant total de la location).

⊕ Les garanties : annulation et interruption de séjour, pertes pécuniaires, RC locataire et propriétaire, assistance rapatriement (locataire), défense recours de l'agent immobilier.

